

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATRE JUILLET, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 28 juin 2023

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Guy CORBEL, Catherine DREZET, Jean-Luc GOUYETTE, Serge GUINARD, Yves LEMOINE, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN, Yves RUFFET, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Pierre LESNARD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Nicole POULAIN,

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Jérémy ALLAIN

**Délibération n°2023-121**

Membres en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Pouvoirs : 2

**ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE  
PARC D'ACTIVITES DE LANJOUAN 2 (LAMBALLE-ARMOR) – CESSION DE PARCELLE –  
GUEGUEN ANTHONY SARL**

La GUEGUEN ANTHONY SARL est une entreprise spécialisée dans les charpentes métalliques, couvertures et bardages. Par délibérations des 10 novembre 2020 et 25 mai 2021, le Conseil communautaire a autorisé les cessions du lot n°12 (2 122 m<sup>2</sup>) et n°5 (2 500 m<sup>2</sup>) du Parc d'Activités de Lanjouan 2 (Lamballe-Armor) à la société.

Dans le cadre de la préparation de la cession du lot n° 5, il a été remarqué que le terrassement effectué pour l'aménagement du parking du lot 6 (Brasserie DE LAUNAY, M. Jérôme MORIN) empiétait sur le lot voisin. L'implantation du bâtiment sur le lot 6 étant irréversible, il a été convenu d'un nouveau bornage afin de régulariser la bande de foncier empiétant sur le lot 5.

Le lot n° 5 s'en trouvant diminué, il convient de délibérer sur cette cession avec la nouvelle surface (2 395 m<sup>2</sup>) et le nouveau numéro de parcelle (270 ZN 105).

Vu les délibérations du Conseil communautaire :

- n°2020-201 du 10 novembre 2020, autorisant la cession du lot n°12 (2 122 m<sup>2</sup>) du Parc d'Activités de Lanjouan 2 (Lamballe-Armor) à la SARL Guéguen Anthony,
- n°2021-102 du 25 mai 2021, autorisant la cession du lot n°5 (2 500 m<sup>2</sup>) du Parc d'Activités de Lanjouan 2 (Lamballe-Armor) à la SARL Guéguen Anthony,

Au regard de :

- L'avis favorable de la Commission Economie Innovation Recherche du 18 février 2021 et du Bureau communautaire du 27 avril 2021,
- L'avis de France Domaine du 12 juin 2023 estimant la valeur vénale de ce terrain à 71 850 € (30 € HT/ m<sup>2</sup>), avec une marge d'appréciation de 10%,

**Après en avoir délibéré :**

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la cession de la parcelle ZN 105, pour une surface totale de 2 395 m<sup>2</sup>, située sur le Parc d'Activités de Lanjouan 2 à Lamballe-Armor au bénéfice de la GUEGUEN ANTHONY SARL ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 30 € HT/m<sup>2</sup>, soit 71 850 € HT,
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX

06 JUL. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

06 JUL. 2023

06 JUL. 2023

Pour le Maire  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale